

L'accompagnement des plans climat communaux par l'Agence Locale de l'Énergie de l'agglomération lyonnaise

Intervention de l'ALE au Club Développement Durable du 16 avril 2013
Fabien MOUDILENO, *Chargé de missions Energies et Climat*

Les 58 communes de l'agglomération lyonnaise font partie des acteurs clés pour l'atteinte des objectifs du plan climat du Grand Lyon. Elles disposent de leviers d'action importants, que ce soit sur leur patrimoine ou par leur rôle de relais vers les habitants et acteurs de leur territoire.

Pour cette raison, le Grand Lyon implique les communes et encourage leurs démarches climat-énergie en cohérence avec le rôle de « structure de soutien » qu'il a souhaité assurer dans le cadre de son adhésion à la Convention des Maires en 2008. Les actions sont notamment :

- Les consultations sur son diagnostic plan climat et sur les « scénarios vers une agglomération sobre en carbone en 2020 ».
- Les rencontres du Club Développement Durable du Grand Lyon.
- L'animation par l'ALE, d'un groupe de communes pilotes sur leur politique *climat-énergie*, objet de cette présentation.

Des apports concrets et à visée opérationnelle

Le but de la mission d'accompagnement proposée aux communes depuis 2010 est d'obtenir, à terme, la généralisation des PCET communaux sur le territoire de l'agglomération. Pour cela trois principes ont été observés :

- Impliquer la majorité des 58 communes, ce qui suppose un accompagnement qui s'adapte à la taille de la commune, au contexte et à l'état d'avancement.
- Déclencher la mise en mouvement, ce qui implique de clarifier la répartition des rôles entre la commune et les autres acteurs et de permettre aux décideurs de mieux visualiser le périmètre de leur action future.
- Accélérer le passage à l'action notamment grâce au partage des données issues du diagnostic d'agglomération pour raccourcir le temps de diagnostic communal et grâce à la mutualisation d'expérience.

Dans cet esprit, les communes ont bénéficié de réunions d'échanges d'expériences et d'information, d'un outil d'aide à l'élaboration du plan d'action, de formations climat-énergie, et de rencontres thématiques.

Des réunions d'échanges entre communes

Le groupe des communes pilotes se réunit deux fois par an pour faire un point d'avancement général sur la démarche. Par ailleurs, certaines des réunions du Club DD du Grand Lyon portent sur les plans climat. L'ensemble des [compte rendus sont accessibles en ligne](#) sur le site du Grand Lyon ou de l'ALE.

Le groupe est riche de sa diversité avec des communes de profils socio-économique ou urbain très différents. Par ailleurs, les communes présentent des démarches à tous les stades d'avancement.

Un outil d'aide à l'élaboration du plan d'actions : la "Mallette Plan Climat Communal"

Pour les communes décidées à construire un PCET, l'ALE a conçu un outil permettant de faire en quelques heures un état des lieux rapide et méthodique. Il permet également d'identifier les cibles d'actions réalisables à court et moyen terme et d'engager des débats et discussions internes sur cette base. Tous les détails sont accessibles par la rubrique dédiée du [site de l'ALE](#).

Des formations climat-énergie

Dans le cadre du programme européen BEAM 21, l'ALE a conçu et animé un programme de formation climat-énergie. Au total, 70 élus et agents issus de 12 municipalités en ont bénéficié. Il s'agit de CHASSIEU, CORBAS, LYON, SAINT-FONS, SAINT-PRIEST, RILLIEUX-LA-PAPE, VENISSIEUX puis BRON, CALUIRE-ET-CUIRE, DARDILLY, DECINES-CHARPIEU.

Les participants étaient essentiellement des membres de comités de pilotage et de comités techniques plan climat-énergie (ou des Agenda 21). 80% ont trouvé la formation utile ou très utile à leur travail de construction de PCET. Le fait d'échanger et de débattre entre stagiaires de différentes communes a été plébiscité. Des informations complémentaires figurent sur [le site de l'ALE](#) et sur le [blog du Grand Lyon](#)

Des rencontres thématiques

Enfin, les agents des services patrimoines communaux peuvent également participer au [groupe de travail Energie et Patrimoine Communal](#) animé par l'ALE en partenariat avec le SIGERLY. En 2012, 15 communes du

Grand Lyon ont participé aux rencontres : CHARLY, CORBAS, DARDILLY, DECINES, FEYZIN, FRANCHEVILLE, GIVORS, GRIGNY, LYON, MEYZIEU, SAINTE-FOY-LES-LYON, TASSIN-LA-DEMI-LUNE, VAULX-EN-VELIN, VENISSIEUX, VILLEURBANNE. Partageant leur expérience et leur méthode de travail, les communes ont présenté un projet ou une action, en complémentarité avec le groupe "plans climats communaux". Les échanges traitaient du financement d'installations photovoltaïques, de l'amélioration de la connaissance des consommations du patrimoine, des modes et moyens d'actions à mener dans une collectivité...

Une dynamique vigoureuse et multiforme

L'émergence des plans climat communaux en cours depuis 3 ans est manifeste

A la fin de l'année de 2011, seulement 4 communes de l'agglomération étaient dotées d'un plan d'action assimilable à un PCET : CURIS-AU-MONT-D'OR, ST GERMAIN-AU-MONT-D'OR, VENISSIEUX et VILLEURBANNE. En 2012, SAINT-FONS a approuvé son PCET.

Pour 2013, 8 communes ont prévu de voter leur PCET avant la fin de l'année : BRON, CHARLY, CHASSIEU, CORBAS, DECINES, LIMONEST, LA MULATIERE, LYON, MIONS, RILLIEUX-LA-PAPE. Très vraisemblablement, cette année devrait donc voir le doublement sur l'agglomération du nombre de communes dotées d'un PCET.

Les démarches adoptées sont très variées

Sans grande surprise, l'ALE constate que trois facteurs jouent beaucoup dans l'avancement du processus : le portage politique (et la médiatisation), la présence d'un chargé de mission dédié et enfin la présence d'une culture communale en matière de développement durable (charte, Agenda 21 ...).

Pour autant, ces facteurs ne sont pas des déterminants absolus et les itinéraires suivis par les communes restent très variés. Nous avons ainsi dans le groupe, des démarches PCET avec ou sans chargé de mission, des démarches PCET avant ou après un Agenda 21, des communes signataires ou pas du PCET du Grand Lyon...

Les progressions ne sont ni homogènes ni linéaires

Pour repérer l'avancement d'un PCET, il commode de se référer à la démarche séquentielle « préfigurer / diagnostiquer / élaborer / mettre en œuvre ». Dans les faits, aucune commune du groupe PCC de l'agglomération lyonnaise ne peut être placée dans une seule case de manière absolue. En effet, la commune investit différents domaines en fonction d'opportunité (moyens humains, appel à projet...). Par ailleurs, le rythme du PCET ne peut souvent que s'adapter à la temporalité des projets plus structurants qui le précèdent (plan de mandat, Agenda 21, Plan Pluriannuel d'Investissement...).

Le seul trait réellement présent dans toutes les communes est la priorité donnée à l'action sur l'échelle interne et notamment les bâtiments municipaux.

L'acquisition de compétences a des origines multiples

Par ailleurs, nous constatons qu'il existe à présent pour les communes de l'agglomération lyonnaise des occasions multiples pour acquérir des informations et des compétences utiles à l'élaboration et à la mise en œuvre de leur PCET. En effet, à côté des soutiens de l'ALE cités plus haut, elles peuvent bénéficier de :

- Rencontres organisées par Grand Lyon (Conférence Energie Climat, Club DD...)
- Rencontres régionales ADEME / DREAL/ Région
- Formations « piloter un PCET » proposées par L'ADEME
- Mission de conseil assurées par le SIGERLY
- Journées, ateliers et rencontres animées par RAEE
- Ressources diffusées par des réseaux nationaux : AITF, Amorce, Energy Cities...

Quelques conclusions et perspectives

Le mouvement de multiplication des PCET communaux souhaité par la Communauté Urbaine semble désormais bien engagé. La mission d'accompagnement assurée par l'ALE y contribue par des apports directs ainsi que par le renforcement des échanges en réseau entre communes. Le processus d'élaboration reste très dépendant de chaque contexte communal notamment les calendriers pré-existants avec lesquels le PCET doit se synchroniser. Sur l'agglomération, les communes bénéficient à présent de partenaires, de ressources et d'opportunités très larges pour développer leur capacité à agir.

Concernant la mission d'accompagnement des Plans Climat Communaux, les sujets d'approfondissement pour le futur sont la communication à l'échelon national, le renforcement du volet adaptation, le chiffrage et la comptabilité du CO2, l'usage d'indicateurs d'observation, de suivi ou d'évaluation.